



LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

POUR UN AVENIR ÉQUITABLE ET SANS
ÉNERGIES FOSSILES

DOCUMENT EXPLICATIF

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2026

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0. <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2026 par Amnesty International Ltd, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

Index AI : POL 32/0829/2026 French

Langue originale : anglais

amnesty.org



Couverture : Conception : Colin Foo

Photo : Le pasteur Christian Lekoya Kpandei montre les dégâts occasionnés à sa ferme piscicole à Bodo, au Nigeria, en mai 2011. Sa ferme était florissante avant le déversement d'hydrocarbure d'août 2008, mais la pollution l'a détruite, le laissant, lui et ses employés, sans sources de revenus. © Amnesty International

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

OBJECTIF DE CE DOCUMENT EXPLICATIF	4
POURQUOI LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE EST-IL CRUCIAL POUR LA TRANSITION VERS UN AVENIR SANS ÉNERGIES FOSSILES ?	5
LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NE SONT PAS RÉPARTIS DE MANIÈRE ÉGALE	5
COMPRENDRE LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE	7
LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE EST UNE OBLIGATION JURIDIQUE	8
LE DÉFICIT DE FINANCEMENT	10
ATTÉNUATION ET ADAPTATION : UN ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF EST NÉCESSAIRE POUR COMBLER LES DÉFICITS DE FINANCEMENT	10
PERTES ET PRÉJUDICES : UN FINANCEMENT RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS EST NÉCESSAIRE POUR LES COMPENSER	10
D'OÙ L'ARGENT DEVRAIT-IL VENIR ?	12
L'ARGENT NE DEVRAIT PAS VENIR DE PRÊTS ET DE DETTES LIÉS AU CLIMAT, QUI CONSOLIDENT LES INÉGALITÉS	12
L'ARGENT DEVRAIT VENIR DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DE LA CRISE CLIMATIQUE	13
AUGMENTER LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE POUR UN AVENIR SANS ÉNERGIES FOSSILES	17
BÂTIR UN AVENIR SANS ÉNERGIES FOSSILES	17
ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES	18
NOTES	20

OBJECTIF DE CE DOCUMENT EXPLICATIF

Les discussions sur le financement de l'action climatique, notamment concernant le lien avec la structure de la dette et la politique fiscale mondiale, peuvent sembler éloignées des réalités quotidiennes des individus ; pourtant, dans le monde entier, elles ont un impact tangible sur leur vie de tous les jours et leurs droits humains. Ce document explicatif a pour objectif de présenter clairement et de façon accessible en quoi consiste le financement de l'action climatique et l'importance qu'il revêt pour parvenir à atteindre un avenir sans énergies fossiles. Dans ces pages, vous découvrirez des concepts clés du financement de l'action climatique, son importance pour les droits humains et qui a la responsabilité de le fournir. Ce document fait partie d'une série consacrée au climat et aux activités d'éducation aux droits humains (EDH) publiée par Amnesty International en 2025, qui inclut les documents suivants : *Espace civique et défenseur-e-s des droits environnementaux : Essentiels pour obtenir la justice climatique* et *Processus d'abandon progressif des combustibles fossiles juste et équitable – Document explicatif et ressources à destination des animateurs-trices*.

Le présent document explicatif constitue à la fois une source d'information et un outil pratique d'éducation aux droits humains, qui vous présente des concepts fondamentaux, des études de cas réelles et des pistes de réflexion qui vous permettront de contribuer de manière constructive aux débats sur la question et d'inciter les gens à agir. Vous pouvez vous appuyer dessus pour animer des tables rondes, guider des échanges structurés, organiser des ateliers en classe ou avec des groupes locaux, susciter des réflexions individuelles ou encourager des personnes à pousser plus loin leurs recherches personnelles et leurs activités de plaidoyer. Les pistes de réflexion et les activités proposées tout au long de ce document sont conçues pour aider les apprenant-e-s et les animateurs-rices à faire le lien entre les débats dont le financement mondial de l'action climatique fait l'objet et les discussions qui ont lieu à leur échelle, dans leur pays ou au sein de leur communauté. Nous espérons que, arrivés à la fin du document, les lecteurs-rices et les apprenant-e-s seront en mesure de comprendre les concepts fondamentaux liés au financement de l'action climatique, l'ampleur du déficit actuel en la matière, les dangers des solutions qui génèrent de la dette et les moyens respectueux des droits humains auxquels les pays peuvent et doivent recourir pour lever des fonds destinés à soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et à remédier aux pertes et préjudices.



Des usines pétrochimiques situées le long du chenal maritime de Houston après le passage de l'ouragan Harvey, le mardi 29 août 2017, à Houston. © Houston Chronicle/Getty

POURQUOI LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE EST-IL CRUCIAL POUR LA TRANSITION VERS UN AVENIR SANS ÉNERGIES FOSSILES ?

LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NE SONT PAS RÉPARTIS DE MANIÈRE ÉGALE

L'urgence climatique liée aux combustibles fossiles constitue une crise mondiale des droits humains¹. Alors que la crise climatique s'intensifie, se manifestant par des phénomènes météorologiques plus intenses et plus fréquents, tels que des inondations, des cyclones, des sécheresses prolongées et des vagues de chaleur ainsi que par des phénomènes à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, nos droits sont de plus en plus menacés. Pourtant, les personnes qui ont le moins contribué au changement climatique, notamment les habitant-e-s des pays à plus faible revenu, bénéficient bien peu de la richesse créée par le développement

économique lié aux combustibles fossiles. Cette inégalité des préjudices subis se retrouve au sein même des pays, où ce sont souvent les personnes confrontées à des formes intersectionnelles de discrimination qui vivent dans les zones les plus exposées au changement climatique et/ou à proximité d'infrastructures polluantes liées aux combustibles fossiles. Ce sont elles également qui ont le plus de mal à accéder à des ressources et au soutien nécessaires pour se protéger contre ces préjudices ou pour se remettre sur pied après que des événements liés au changement climatique ont nui à leurs vies et à leurs moyens de subsistance.



UN FLOT D'INJUSTICES : LES DÉPLACEMENTS CLIMATIQUES DES ÎLES DU PACIFIQUE DE TUVALU ET KIRIBATI À AOTEAROA NOUVELLE-ZÉLANDE

Dans certains États insulaires du Pacifique tels que **Tuvalu** et **Kiribati**, la crise climatique est une réalité quotidienne depuis des années. L'élévation du niveau de la mer contamine l'eau et les sols, si bien que l'agriculture et l'accès à l'eau potable deviennent plus difficiles. Les sécheresses, l'érosion côtière, les marées de forte amplitude, les inondations, les chaleurs extrêmes et les cyclones menacent les droits à la vie, à la santé, à un niveau de vie suffisant et à un environnement propre, sain et durable des populations du Pacifique.

« À Kiribati, il est difficile de trouver de la bonne nourriture. On ne trouve que du riz et des conserves. On ne trouve pas de légumes ou de choses comme ça. Nous ne cultivons pas notre nourriture sur place. Les vagues de chaleur, les sécheresses et les marées exceptionnelles ont détruit toutes les plantes. »

Une habitante de Kiribati âgée de 56 ans interrogée par Amnesty International.

Alors que ces impacts s'intensifient, nombreuses sont les personnes qui ont estimé qu'il valait mieux émigrer. Pour nombre d'habitant-e-s de Tuvalu et de Kiribati, Aotearoa Nouvelle-Zélande représente la destination la plus logique, compte tenu des liens géographiques, historiques, culturels et familiaux étroits qui les unissent à ce pays.

Publié en 2025, le rapport d'Amnesty International intitulé **“Navigating injustice”: Climate displacement from the Pacific Islands of Tuvalu and Kiribati to Aotearoa New Zealand** a révélé que les programmes migratoires basés sur un système de loterie mis en place par Aotearoa Nouvelle-Zélande pour les personnes vivant dans les pays insulaires du Pacifique touchés par le changement climatique excluent certaines personnes en raison de leur âge, de leur handicap et de leur état de santé, en violation du droit international relatif aux droits humains. La situation est également précaire pour les personnes qui parviennent à atteindre le pays par d'autres voies et peuvent se retrouver en situation irrégulière après l'expiration de leur visa. N'ayant pas accès à des mécanismes de protection spécifiques, les personnes les plus touchées par la crise climatique vivent dans la crainte constante d'être expulsées et ne peuvent pas bénéficier des services publics, notamment des soins de santé et de l'éducation.



Atoll de Funafuti dans l'État du Pacifique de Tuvalu. © Amnesty International

« Les populations du Pacifique subissent une double peine, tout d'abord avec la crise climatique, dont elles ne sont pas responsables, et ensuite avec des systèmes migratoires qui violent leurs droits »

Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International

Pendant des dizaines d'années, des gouvernements, en particulier ceux des principaux pays à revenu élevé producteurs de combustibles fossiles, et des entreprises (principalement celles qui tirent profit des combustibles fossiles, principale cause du changement climatique), ont ignoré les avertissements lancés par les scientifiques et activement compromis l'action contre le changement climatique. Au fil des années, des militant-e-s pour le climat ont dénoncé les paroles creuses des dirigeants mondiaux et exigé la mise en œuvre d'une véritable action de lutte contre le changement climatique².

Les faits scientifiques sont clairs : nous devons de toute urgence opérer une sortie équitable des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) pour avoir une chance de respecter la limite de 1,5 °C de réchauffement de la planète et éviter ainsi les répercussions les plus tragiques sur les droits fondamentaux. Les gouvernements doivent engager une action climatique et mettre en place des solutions pour opérer une transition équitable. Néanmoins, **la transition de tous les secteurs économiques vers un avenir équitable et sans énergies fossiles ne laissant personne de côté nécessite – entre autres types de soutien – de l'argent.**

Le financement de l'action climatique doit provenir des pays qui ont les moyens de le fournir, en particulier les pays à revenu élevé, qui ont

historiquement émis le plus de gaz à effet de serre et sont les plus responsables de la crise climatique³.

Les principes d'un financement équitable de l'action climatique

Le financement de l'action climatique doit :

Faire des droits humains une priorité

- Une approche de l'allocation des ressources fondée sur les droits humains nécessite de la transparence et une obligation de rendre des comptes, la participation des populations touchées aux processus décisionnels et des garde-fous spécifiques pour garantir la non-discrimination et la répartition des fonds en fonction des besoins.

Être nouveau, suffisant, prévisible et complémentaire

- Le financement ne doit pas se faire aux dépens d'autres services publics vitaux, tels que l'éducation et la santé.

Ne pas créer de dette

- Il doit être fourni sans augmenter la dette des pays à plus faible revenu.

EXERCICE DE RÉFLEXION

Ces questions peuvent servir de point de départ à une réflexion personnelle ou à un débat en binômes, en petits groupes ou avec l'ensemble du groupe.

- Quand vous entendez les mots « financement de l'action climatique », qu'est-ce qui vous vient immédiatement à l'esprit ?
- Selon vous, qui devrait assumer la plus grande part de responsabilité en matière de financement de l'action climatique ?
- Selon vous, qui devrait recevoir des fonds pour financer l'action climatique ?

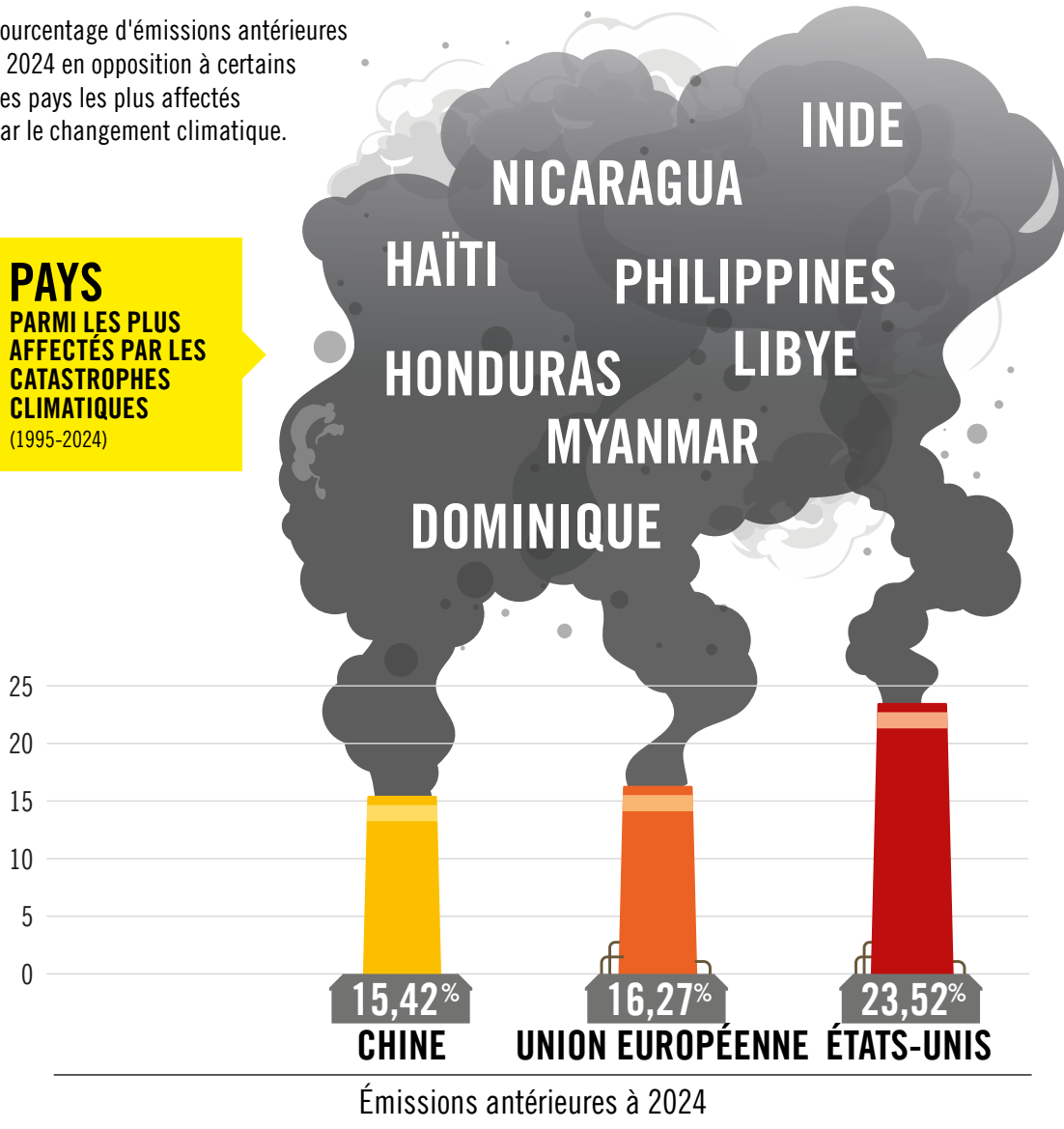
COMPRENDRE LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

Tous les pays du monde n'ont pas la même part de responsabilité dans la crise climatique. Certains, en particulier les pays à revenu élevé, ont bénéficié, pendant des décennies, voire des siècles, d'une croissance économique fondée sur les combustibles fossiles, souvent au détriment d'anciens pays colonisés. D'autres n'ont qu'une part de responsabilité très limitée dans cette crise, mais subissent des préjudices disproportionnés dus au changement climatique. Par conséquent, la justice climatique exige que les pays qui ont davantage exploité les combustibles fossiles,

en ont davantage bénéficié et ont émis plus de gaz à effet de serre endossent une plus grande part de responsabilité dans l'action climatique. Ils doivent fournir un financement pour mener à bien cette action dans les pays à plus faible revenu afin de leur permettre de faire face aux effets de la crise climatique tout en faisant transitionner leurs propres économies vers un avenir fondé sur les énergies renouvelables et sans combustibles fossiles, où les droits humains de tout le monde sont respectés et protégés.

Pourcentage d'émissions antérieures à 2024 en opposition à certains des pays les plus affectés par le changement climatique.

PAYS
PARMI LES PLUS
AFFECTÉS PAR LES
CATASTROPHES
CLIMATIQUES
(1995-2024)



*Source : Germanwatch, Indice mondial des risques climatiques 2026 <https://www.germanwatch.org/en/cr> et Our World in Data, "Per capita, national, historical: How do countries compare on CO2 metrics?", 26 septembre 2023, <https://ourworldindata.org/co2-emissions-metrics>

LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE EST UNE OBLIGATION JURIDIQUE

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NÉCESSITE DE FINANCER⁴ :

- **l'atténuation** : pour empêcher toute augmentation supplémentaire des gaz à effet de serre⁵ dans l'atmosphère, principalement grâce à la réduction des émissions ;

- **l'adaptation** : pour renforcer la capacité des populations et des écosystèmes à survivre au changement climatique, en les rendant plus résilients ;

- **les pertes et préjudices** : pour indemniser les personnes et les communautés et leur apporter réparation pour les préjudices inévitables causés par le changement climatique, afin qu'elles puissent reconstruire leur vie ;

- **des transitions équitables** : pour veiller à ce que les personnes et les groupes touchés par l'abandon progressif des combustibles fossiles dans l'ensemble de l'économie aient accès à une reconversion professionnelle, à d'autres moyens de gagner décemment leur vie et à une protection sociale adéquate.

En vertu du droit de l'environnement, il incombe aux pays ayant une plus grande responsabilité historique dans la crise climatique et des moyens financiers plus élevés – en particulier les pays à revenu élevé, dont les émissions de gaz à effet de serre ont été historiquement plus importantes, tels que l'Allemagne et d'autres États de l'UE, Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse – de s'acquitter d'obligations accrues en matière d'action climatique. Au titre du droit relatif aux droits humains, d'autres pays à revenu élevé, tels que ceux du G20 et ceux qui sont producteurs de combustibles fossiles, ont également l'obligation de participer à une coopération et une assistance internationales, y compris par le biais de financements, en fonction de leurs moyens, afin d'aider les pays qui en ont besoin à concrétiser les droits économiques, sociaux et culturels de leur population, notamment dans le contexte du changement climatique.



Le typhon Haiyan, connu aux Philippines sous le nom de super typhon Yolanda, a été l'un des cyclones tropicaux les plus puissants jamais enregistrés. Lorsqu'il a touché terre, Haiyan a dévasté des parties de l'Asie du Sud-Est, en particulier les Philippines. © DFID (CC)



RESPONSABILITÉS COMMUNES, MAIS DIFFÉRENCIÉES ET CAPACITÉS RESPECTIVES

Responsabilités communes, mais différenciées et capacités respectives : un principe important du droit international de l'environnement, qui constitue le fondement des efforts de collaboration dans le système climatique multilatéral. Il reconnaît l'existence de responsabilités et de capacités différenciées selon les pays dans la lutte contre le changement climatique. Il reconnaît la contribution historique des États à revenu élevé aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et les moyens plus élevés dont ils disposent pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets. Ce principe fonde également l'obligation des États à revenu élevé, dont les émissions ont été historiquement élevées, de participer au financement climatique de l'atténuation et de l'adaptation des pays à plus faible revenu. Au titre du droit international relatif aux droits humains, tous les États en mesure de le faire doivent également participer à un système de coopération et d'assistance internationales, notamment pour l'action climatique.

Le principe du pollueur-payeur : Idée selon laquelle les responsables de la pollution devraient prendre en charge les coûts associés à la prévention et à la réparation des dégâts qu'ils ont causés à la santé et à l'environnement⁶. Cela concerne :



Des entreprises de l'industrie des combustibles fossiles qui ont profité de l'économie fondée sur les combustibles fossiles



Des entreprises d'autres secteurs qui sont responsables de niveaux élevés d'émissions (par exemple, les transports, l'acier, la construction, la gestion des données et l'intelligence artificielle)



Des personnes ultra-riches ayant des modes de vie et des investissements à forte émission de gaz à effet de serre

Ces obligations ont été réaffirmées et renforcées par la Cour internationale de justice (CIJ) dans l'avis consultatif historique qu'elle a émis en juillet 2025⁷. La CIJ a confirmé que les États⁸ :

- ont des obligations juridiquement contraignantes d'atténuation de la crise climatique et d'adaptation à celle-ci ;
- doivent veiller à ce que l'action climatique respecte leurs obligations en matière de droits humains ;
- doivent remédier aux préjudices causés par le changement climatique.

Par conséquent, le financement de l'action climatique n'est pas un geste de charité ni une aide volontaire. C'est une **obligation juridique** qui doit être respectée si nous voulons mettre collectivement fin aux pires préjudices causés par le changement climatique.



PISTES DE RÉFLEXION

Au fur et à mesure que vous approfondissez vos connaissances sur le financement de l'action climatique et l'importance du rôle qu'il peut jouer, réfléchissez individuellement aux questions suivantes, ou discutez-en en groupe :

- De quelle manière les populations en première ligne sont-elles affectées par les capacités financières limitées dont elles disposent pour s'adapter au changement climatique et l'atténuer et pour remédier aux pertes et préjudices qu'il entraîne ?
- Dans le contexte qui est le vôtre, quelles sont les populations les plus touchées et comment le sont-elles concrètement ?
- Quel effet la manière dont le financement de l'action climatique est fourni aux pays peut-elle avoir sur les populations les plus touchées par le changement climatique ? De quelle manière le financement de l'action climatique pourrait-il soutenir la protection des droits humains ou contribuer à remédier aux préjudices déjà subis ? Y a-t-il des situations qui vous viennent à l'esprit où le financement de projets d'action pour le climat pourrait involontairement nuire aux populations de première ligne ou les exclure ?

LE DÉFICIT DE FINANCEMENT

Même si tous les pays cessaient de brûler des combustibles fossiles dès demain, le système climatique a déjà changé de manière irréversible. Des vies et des moyens de subsistance sont en train d'être détruits en ce moment même, et le financement fourni par les pays les plus responsables aux personnes et aux pays en ayant besoin qui sont les moins responsables du changement climatique est crucial pour minimiser les préjudices climatiques actuels et futurs.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION : UN ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF EST NÉCESSAIRE POUR COMBLER LES DÉFICITS DE FINANCEMENT

Il est nécessaire de financer les efforts **d'atténuation** afin de veiller à limiter le réchauffement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre. **Les mesures d'adaptation**, en revanche, visent à nous rendre moins vulnérables aux impacts du changement climatique. L'adaptation au changement climatique, qui inclut par exemple de construire des infrastructures résilientes, a un coût élevé.

L'objectif de financement de l'action climatique⁹ sur lequel les États se sont mis d'accord lors de la 29^e Conférence des Nations Unies sur le climat

(COP29) en 2024, qui s'élève à 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins identifiés par les pays à plus faible revenu¹⁰.

Ces pays estiment que les besoins de financement de la lutte contre le changement climatique à des fins d'atténuation et d'adaptation se situent entre 5 000 et 6 000 milliards de dollars des États-Unis cumulativement d'ici 2030¹¹.

Ce sont des milliers de milliards par an qui sont nécessaires, pas des milliards.

PERTES ET PRÉJUDICES : UN FINANCEMENT RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS EST NÉCESSAIRE POUR LES COMPENSER

L'adaptation peut limiter les dommages causés par les phénomènes météorologiques actuels et futurs liés au changement climatique, mais elle ne peut pas tous les empêcher. Des préjudices inévitables auront toujours lieu. C'est le cas, par exemple, des déplacements forcés dus à l'élévation du niveau de la mer dans les îles du Pacifique telles que Kiribati et Tuvalu.

Fournir des financements pour faire face aux pertes et préjudices subis constitue un élément essentiel pour obtenir la justice climatique. Pourtant, les objectifs actuels en matière de financement de la lutte contre le changement climatique n'incluent pas de fonds pour remédier aux pertes et préjudices.

Les pays et les populations qui ont le moins contribué à la crise climatique doivent être indemnisés pour les pertes et préjudices qu'ils ont subis et continueront de subir en raison des dommages climatiques inévitables qui se produiront.

Pourtant, pendant des décennies, les pays les plus responsables des dégâts imputables au changement climatique ont refusé de fournir des subventions adéquates aux pays à plus faible revenu subissant des pertes et préjudices liés à cette crise.

Un Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices a été créé en 2022 pour aider les pays à plus faible revenu particulièrement exposés aux effets néfastes du changement climatique à remédier aux pertes et préjudices que celui-ci entraîne. Cet outil reste cependant largement sous-financé. En février 2026, les montants promis ne s'élevaient qu'à un milliard de dollars des États-Unis¹², alors que les besoins des pays à plus faible revenu ont été estimés à au moins 100 milliards de dollars par an¹³. Les ressources financières mises à disposition sont donc très loin d'être suffisantes.



LE MANQUE DE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ACTION CLIMATIQUE ENTRAÎNE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS POUR LES PAYS ET LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES



Illustration de la couverture du rapport *Uncounted: Invisible Deaths of Older People and Children During Climate Disasters in Pakistan* © Amnesty International

Le Pakistan, qui contribue chaque année à 1 % à peine des émissions mondiales de gaz à effet de serre, est l'un des pays du monde les plus touchés par des catastrophes climatiques. L'injustice climatique est ici flagrante, la population étant confrontée à de graves impacts malgré la très faible contribution du pays au changement climatique mondial.

En 2022, le Pakistan a subi des vagues de chaleur record, avec des températures atteignant 50 °C sur la majorité du territoire. Ces températures supérieures à la moyenne ont entraîné des pluies plus intenses au moment de la mousson. En août 2022, dans certaines régions pakistanaises, le taux de précipitations a ainsi atteint 700 % du niveau mensuel moyen. Le fleuve Indus, qui traverse le pays de part en part, est rapidement sorti de son lit, inondant des populations vivant sur ses rives sur plus de 75 000 km², touchant 33 millions de personnes et entraînant le déplacement de huit millions. En 2024, le schéma s'est reproduit : une chaleur anormale a provoqué des pluies diluviennes¹⁴.

Le rapport d'Amnesty International intitulé ***Uncounted: Invisible Deaths of Older People and Children During Climate Disasters in Pakistan*** (Ignorés : la mort invisible des personnes âgées et des enfants lors des catastrophes climatiques au Pakistan) a analysé des données quantitatives et qualitatives sur les catastrophes d'origine humaine qui se sont produites en 2022 et 2024, et a démontré le manque de préparation en matière d'aide aux populations les plus en danger. La communauté internationale n'a pas pris de mesures suffisantes pour aider le pays à réagir au changement climatique. **Le Pakistan a besoin d'au moins 16 milliards de dollars des États-Unis pour se remettre des pertes et préjudices causés par les inondations de 2022**¹⁵. Il n'aurait pourtant reçu que 600 millions de dollars d'aide étrangère sous forme de prêts pour faire face aux dommages liés à ces inondations¹⁶.



EXERCICE DE RÉFLEXION

Prenez quelques minutes pour réfléchir aux questions ci-dessous. Réfléchissez-y seul-e ou en groupe pour guider les débats en binômes ou en petits groupes. Concentrez-vous sur des exemples pratiques tirés de votre propre communauté.

- Quelles actions et priorités le financement de l'action climatique à des fins d'atténuation et d'adaptation ainsi que le financement pour remédier aux pertes et préjudices pourrait-il soutenir au sein de votre communauté ?
- Qu'est-ce qui aiderait les personnes à mieux faire face aux impacts climatiques que vous avez identifiés précédemment (adaptation) ?
- Quelles mesures spécifiques pourraient garantir que les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée, telles que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les enfants, soient soutenues dans le cadre des efforts d'adaptation au climat au sein de votre communauté ?

D'OÙ L'ARGENT DEVRAIT-IL VENIR ?

Obtenir un financement adéquat est essentiel pour la justice climatique, mais il est tout aussi important de réfléchir à l'origine de cet argent. Le financement de l'action climatique ne doit pas se faire au détriment de la concrétisation des droits humains.

L'ARGENT NE DEVRAIT PAS VENIR DE PRÊTS ET DE DETTES LIÉS AU CLIMAT, QUI CONSOLIDENT LES INÉGALITÉS

Les engagements à fournir davantage de financements pour obtenir la justice climatique ne suffisent pas. Deux éléments sont également importants pour la concrétisation des droits humains : ce que l'on considère comme un financement de l'action climatique et la façon dont ces fonds sont levés. Autrement dit, il faut tenir compte à la fois de la quantité et de la qualité du financement.

Actuellement, le financement de l'action climatique provient de deux sources principales :

- les finances publiques, c'est-à-dire les fonds fournis par les gouvernements, et
- le financement privé, c'est-à-dire celui qui provient d'entreprises privées et de banques qui cherchent à réaliser des bénéfices.

Le financement privé peut contribuer de façon limitée aux activités visant à réduire les émissions, mais il n'a généralement pas de rôle à jouer dans les activités d'adaptation, qui ne génèrent pas de bénéfices, et est totalement inapproprié pour remédier aux pertes et préjudices. Le financement privé peut souvent prendre la forme de prêts à intérêts élevés, qui creusent la dette publique des pays qui en bénéficient et réduisent la capacité des gouvernements à financer des services essentiels

et à concrétiser les droits humains (espace fiscal réduit). Les pays à plus faible revenu ne devraient pas être contraints de se surendetter davantage pour protéger leurs populations des conséquences négatives du changement climatique, dont ils ne sont pas responsables¹⁷.

La façon dont sont utilisées les finances publiques n'est pas non plus toujours ce qui permet de promouvoir le mieux les droits fondamentaux. De nombreux gouvernements et banques de développement cherchent à « réduire le risque » des financements privés en utilisant des fonds publics pour absorber les pertes et encourager les investisseurs privés potentiels, renforçant ainsi l'hypothèse selon laquelle le financement de l'action climatique devrait générer des profits¹⁸. Bien qu'une résilience accrue au changement climatique puisse stimuler l'économie à long terme, elle ne le fera peut-être pas à court terme, et les obligations des États en matière de droits humains restent en vigueur, qu'il y ait ou non de l'argent à gagner.

L'exemple présenté dans l'encadré 4 ci-dessous illustre la façon dont le recours à des prêts et à des financements générateurs de dettes peut aggraver les inégalités et rendre plus difficile pour les pays de se remettre des catastrophes climatiques tout en se préparant aux impacts climatiques futurs.



CYCLONES AU MOZAMBIQUE : AUGMENTATION DE LA DETTE LIÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au cours des dernières années, le **Mozambique** a été frappé par plusieurs phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones Idai et Kenneth, dont la probabilité et la gravité ont été accentuées par le changement climatique. Ces phénomènes ont causé des destructions massives. Des populations ont perdu leurs maisons, leurs sources d'alimentation et leur accès à l'éducation et aux soins de santé¹⁹.

En mars 2019, le cyclone Idai s'est abattu sur le Mozambique. Il s'agissait alors de l'un des cyclones les plus meurtriers jamais enregistrés dans l'océan Indien et de l'un des plus violents jamais enregistrés sur le continent africain²⁰. Cinq semaines après, c'est le cyclone Kenneth qui a frappé le pays. Plus de 2 millions de personnes ont été touchées par ces cyclones, les inondations qui ont suivi et une recrudescence du choléra²¹.



Vue d'une route endommagée après le passage du cyclone Idai dans la région de Sofala à Beira, au Mozambique, le 31 mars 2019. © Gokhan Balci/Agence Anadolu/Getty Images

L'étendue des dégâts et l'urgence humanitaire provoquées par ces deux cyclones ont aggravé la crise de la dette publique au Mozambique. Le **coût estimé des préjudices causés par Idai et Kenneth s'est élevé à 1,5 milliard de dollars des États-Unis²²**.

Le Mozambique a contracté des prêts, y compris un prêt du Fonds monétaire international (FMI) d'un montant maximal de 118 millions de dollars approuvé en 2019, pour aider à financer la reconstruction et les services essentiels après le passage des cyclones Idai et Kenneth²³. Avant ce prêt du FMI en 2019, la dette publique du Mozambique était supérieure à 100 % du produit intérieur brut (PIB), dû en partie à une mauvaise gestion, mais également à l'impact des cyclones²⁴. Des analyses ont montré que les montants payés par le Mozambique pour rembourser sa dette correspondaient à 16,8 % de son PIB en 2020²⁵, alors qu'elle n'a consacré que 2,39 % de son PIB à la santé et 6,2 % à l'éducation la même année²⁶.

Les prêts et les dettes ne font que creuser davantage les inégalités entre les pays. La majorité du pouvoir décisionnaire concernant les prêts et la gouvernance de la dette repose sur les pays à revenu élevé et d'autres créanciers basés dans ces mêmes pays. Cela peut entraîner une reproduction des schémas coloniaux d'exploitation et d'extraction, de nombreux pays à plus faible revenu partant d'une situation d'inégalité après des générations d'extraction de ressources et de développement colonial, comme les projets de déforestation menés pour faire place à une agriculture destinée à l'exportation, qui ont rendu l'adaptation au climat plus difficile²⁷.

Les pays à plus faible revenu ont déjà du mal à rembourser d'importantes dettes et sont souvent contraints de réduire leurs dépenses dans des secteurs vitaux tels que ceux de la santé, de l'éducation et de l'accès à l'eau potable, afin d'éviter de manquer à leurs obligations de remboursement des prêts existants.

Le financement de l'atténuation et de l'adaptation devrait provenir principalement de subventions plutôt que de prêts, afin d'éviter une augmentation de la

dette. Le financement des pertes et préjudices ne doit jamais être fourni par le biais d'un endettement, car il s'agit d'une forme d'indemnisation²⁸.

L'ARGENT DEVRAIT VENIR DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DE LA CRISE CLIMATIQUE

L'argent nécessaire au financement de l'action climatique est là – les milliardaires et les pollueurs riches (compagnies pétrolières, gazières et charbonnières) ont les moyens de payer davantage, en particulier compte tenu de leur contribution disproportionnée à la crise climatique²⁹. Les subventions financées par les contribuables au secteur des énergies fossiles doivent être supprimées. Elles pourraient alors contribuer à financer l'action climatique. Les droits humains doivent être au cœur de tout processus décisionnel en matière d'action climatique, y compris en ce qui concerne la question du financement. Nous devons changer le système financier mondial afin de faire en sorte que ces pollueurs paient plus.

COMMENT LES PERSONNES LES PLUS RICHES DU MONDE ALIMENTENT LA CRISE CLIMATIQUE



Des militant-e-s pour le climat brandissent des pancartes devant la résidence du milliardaire américain Bill Ackman à Manhattan lors d'une manifestation « Bye Bye Billionaires Block Party » organisée à l'occasion de la Journée de la Terre à New York, aux États-Unis, le 22 avril 2025. @ Anadolu via Getty Images

La note d'information d'Oxfam intitulée *Les inégalités carbone tuent*⁸⁰ montre que la fortune de nombreux milliardaires repose sur des industries très polluantes telles que le pétrole, le gaz, l'exploitation minière, le transport maritime et le ciment, et continue de croître grâce à elles. Près de 40 % des investissements de 50 des milliardaires les plus riches du monde ont été réalisés dans ces secteurs hautement émetteurs de carbone, ce qui signifie que leur richesse est directement liée à l'économie des énergies fossiles.

Mais il ne s'agit pas seulement des investissements qu'ils font. Le *mode de vie* des plus riches génère également des niveaux extrêmement élevés d'émissions.

- Les 50 milliardaires les plus riches produisent plus de carbone en 90 minutes avec leurs jets privés, leurs superyachts et leurs actifs dans les secteurs hautement polluants qu'une personne moyenne n'en émet au cours de toute une vie.
- Leurs yachts émettent à eux seuls autant de carbone en un an que 860 personnes lambda, et les émissions de leurs jets privés représentent plusieurs siècles d'émissions par personne.

Oxfam constate que les émissions des 1 % les plus riches provoquent des milliers de milliards de dollars de pertes économiques liées au climat ainsi que d'énormes pertes de récoltes, et contribuent à des millions de décès excédentaires, en particulier dans les pays les moins responsables de la crise climatique.

Les fortunes des ultra-riches sont intrinsèquement liées aux combustibles fossiles – et la pollution que ces personnes génèrent accélère la crise climatique. Faire payer les pollueurs est essentiel pour la justice.

Pour un financement responsable de l'action climatique, nous devons transformer le système financier mondial. **Le financement du développement n'est pas une geste de charité, c'est un droit.** Il est d'une importance cruciale de réformer les systèmes mondiaux d'imposition et d'investissements publics et privés, ainsi que de restructurer ou d'annuler la dette des pays qui en ont besoin. Ceci est à la fois possible et nécessaire.



OBLIGATION DE COOPÉRATION ET D'ASSISTANCE INTERNATIONALES ET OBLIGATIONS EXTRATERRITORIALES

Dans le contexte du financement de l'action climatique, les obligations des États dépassent leurs frontières.

- 1 En vertu du droit international relatif aux droits humains, les États qui en ont les moyens doivent fournir une aide financière à d'autres États pour faciliter la concrétisation des droits humains.
- 2 Les États ont l'obligation de promouvoir la coopération fiscale, en veillant à ce que tous les pays puissent mobiliser des ressources nationales pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Ceci nécessite d'éliminer la concurrence fiscale dommageable, de lutter contre la fraude fiscale et d'éviter les politiques qui empêchent d'autres États d'optimiser leurs propres recettes fiscales³¹.

LES PAYS QUI LE PEUVENT DOIVENT AGIR :

Malgré les obligations qui leur incombent, les États à revenu élevé et historiquement grands émetteurs de gaz à effet de serre, qui sont les plus responsables du changement climatique, ne participent pas suffisamment au financement climatique. Il existe de nombreuses manières de réunir des financements supplémentaires :



Une taxation adéquate des entreprises de l'industrie des combustibles fossiles, l'imposition des bénéfices exceptionnels et la taxation des personnes ultra-riches et de leurs modes de vie polluants, tels que l'utilisation de jets privés ;



L'arrêt des subventions aux énergies fossiles, des incitations fiscales dommageables et des investissements dans les combustibles fossiles ;



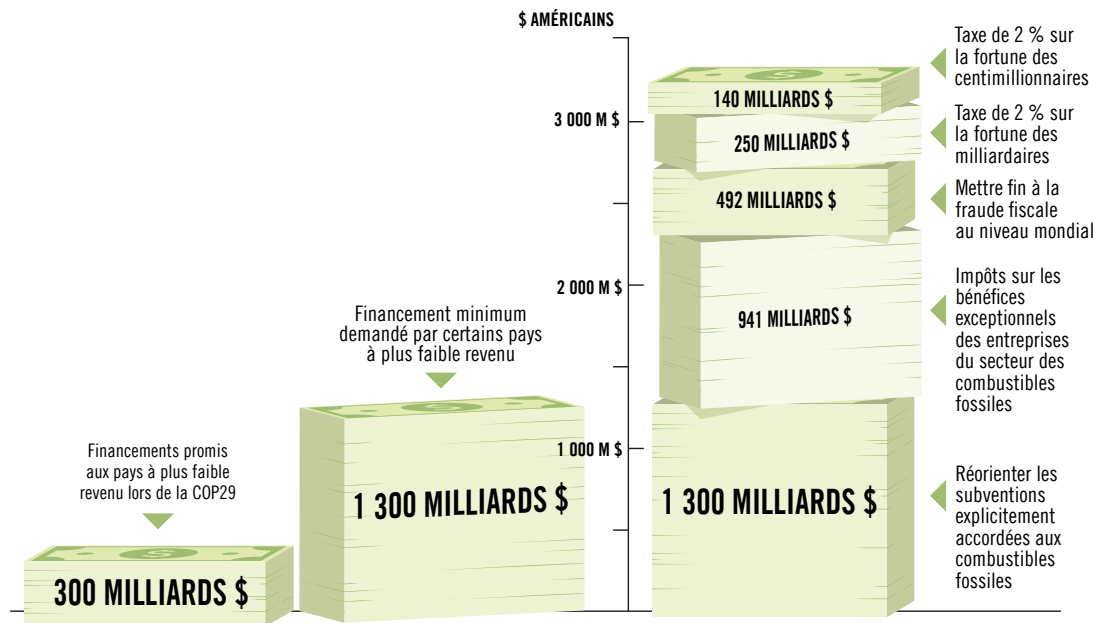
La lutte contre la fraude fiscale au niveau mondial.



Ces mesures pourraient générer chaque année plus de **3 000 milliards de dollars des États-Unis**³².

Des fonds importants sont disponibles et pourraient être consacrés au financement indispensable de l'action climatique si les gouvernements, en particulier ceux des pays à revenu élevé, mettaient en œuvre les réformes budgétaires nécessaires. Ce faisant, ils pourraient promouvoir la justice fiscale, la justice climatique et la concrétisation des droits humains.

DÉFICIT DE FINANCEMENT CLIMATIQUE ET SOURCES POSSIBLES DE FINANCEMENT (EN DOLLARS AMÉRICAINS PAR AN)



Source : Amnesty International, *Plenty To Go Around: Mobilizing Finance For Climate Justice*, (index AI : POL 30/8850/2025), 16 janvier 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/8850/2025/en/>

! PISTES DE RÉFLEXION

Voici quelques pistes de réflexion à explorer individuellement ou en petits groupes à mesure que vous en apprenez plus sur financement de l'action climatique.

- Dans votre pays, comment se traduirait concrètement le principe consistant à faire payer les pollueurs ?
- Pensez-vous que la pression du public ou les efforts de plaidoyer de la société civile pourraient contribuer à faire changer les volontés politiques ?
- Que nécessiterait une réforme des systèmes mondiaux de coopération fiscale ? Par quels moyens pourrait-on réaliser ce changement ?

AUGMENTER LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE POUR UN AVENIR SANS ÉNERGIES FOSSILES

« En ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique, le monde doit payer, sinon l'humanité en paiera le prix [...] Le financement de la lutte contre le changement climatique n'est pas de la charité, c'est un investissement ; l'action en faveur du climat n'est pas facultative, c'est un impératif. Ces deux éléments sont indispensables pour garantir un monde vivable à l'ensemble de l'humanité. Et un avenir prospère pour toutes les nations de la planète³³ ».

António Guterres, secrétaire général des Nations unies, à propos du coût humain du manque de financement de l'action climatique

BÂTIR UN AVENIR SANS ÉNERGIES FOSSILES

Un avenir sûr, équitable, inclusif, entièrement financé et sans énergie fossile est à notre portée, mais les gouvernements les plus responsables de la crise et qui disposent de moyens plus importants pour y remédier doivent réagir avec toute l'urgence qu'exige la situation où nous nous trouvons.

L'avis consultatif émis par la CIJ en 2025 a rendu cet état de fait plus limpide que jamais : les États ont des obligations juridiques d'atténuer le changement climatique, de protéger les personnes contre ses impacts et de coopérer, au niveau international, pour réparer les préjudices déjà causés, en finançant l'action climatique proportionnellement à leur contribution à la crise. **Le financement de l'action pour le climat n'est pas un acte de charité. Il n'est pas facultatif.** Il s'agit d'une obligation envers les populations des pays à plus faible revenu, dont les droits, la vie et l'avenir sont déjà menacés par le changement climatique.

Il existe plus qu'assez de richesses dans le monde pour financer l'action climatique, que ce soit dans les profits des entreprises de combustibles fossiles, dans les fortunes des ultras-riches et dans les subventions qui soutiennent actuellement l'économie des combustibles fossiles. Les augmentations récentes des dépenses militaires dans les pays à revenu élevé montrent que les gouvernements peuvent très bien trouver des fonds supplémentaires quand ils le souhaitent. Les gouvernements, en particulier ceux des pays à revenu élevé, doivent payer, renforcer leur ambition climatique et fournir des financements nouveaux, suffisants et prévisibles sous la forme de subventions afin d'atténuer les effets du changement climatique, d'aider les populations à s'adapter et de réparer les préjudices actuels et futurs. Un avenir équitable et sans énergies fossiles pour toute l'humanité est à la fois nécessaire et possible.



IMPLIQUEZ-VOUS

Prenez quelques minutes pour réfléchir aux questions ci-dessous. Vous pouvez y répondre de manière individuelle ou en petits groupes, ou encore les utiliser pour orienter les débats au sein d'un groupe plus large. Vos réponses doivent s'appuyer sur le contexte qui est le vôtre.

- Si le financement de l'action climatique est une obligation juridique, qu'est-ce qui, en pratique, oblige les États à rendre des comptes ?
- Si votre pays agissait avec urgence, qu'est-ce que cela donnerait concrètement ? Pour les pays ayant une plus grande responsabilité dans la crise climatique et des ressources financières plus importantes, cela peut impliquer une augmentation significative des contributions. Pour les pays recevant des fonds pour lutter contre les effets du changement climatique, il peut s'agir de veiller à ce que cet argent soit utilisé de manière transparente et équitable, d'une manière qui protège et concrétise les droits humains.
- Quel est LE changement, que ce soit en matière de politique, de financement ou de plaidoyer, qui pourrait nous rapprocher d'un avenir sans énergies fossiles ?

ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les activités suivantes sont facultatives. Vous pouvez vous en servir pour prolonger les échanges ou approfondir une réflexion, en fonction du temps dont vous disposez et de vos objectifs.

Elles sont conçues pour aider les participant-e-s à passer de la simple compréhension des problèmes à une réflexion sur les implications pratiques qu'ils ont dans le contexte où ils et elles vivent. Les animateurs-rices peuvent adapter ou sélectionner des activités en fonction des besoins du groupe, de son niveau d'expérience et du temps disponible.

1 ENQUÊTE SUR LE WEB (30-60 MINUTES)

En vous aidant des questions suivantes, prenez le temps d'étudier quelle est la position de votre pays concernant le financement de l'action climatique :

- Votre gouvernement a-t-il promis de contribuer ou a-t-il contribué réellement à des fonds pour le climat (tels que le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices) ? Si ce n'est pas le cas, aurait-il dû le faire ?
- Si tel est le cas, combien a-t-il donné ? Le financement prend-il principalement la forme de subventions ou de prêts ? Vous pouvez trouver ces informations en consultant des sources gouvernementales officielles, telles que celles du ministère des Finances, du ministère du Climat et de l'Environnement et du ministère des Affaires étrangères. De nombreux gouvernements publient des informations sur la façon dont le budget est alloué et incluent souvent des communiqués de presse sur les sommes d'argent promises.
- Votre gouvernement a-t-il reçu des fonds destinés à l'action contre le changement climatique ? Si tel est le cas, combien a-t-il reçu ?

2 DE L'OBLIGATION À L'ACTION (5-10 MINUTES)

En utilisant les informations recueillies dans le cadre de l'activité précédente, invitez les participant-e-s à étudier les ressources disponibles dans leur pays, son niveau de responsabilité en matière de changement climatique et sa capacité à contribuer au financement de l'action climatique.

Individuellement ou en petits groupes, demandez aux participant-e-s de compléter la phrase suivante :

« Étant donné que le financement de l'action climatique est une obligation pour les États à revenu élevé qui ont le plus pollué, nous devons donc, dans le contexte qui est le mien, _____ . »

Encouragez-les à entrer dans les détails et à ancrer leur réponse dans le contexte national ou local qui est le leur.

3

OÙ SE TROUVE L'ARGENT ? (15-20 MINUTES)

Individuellement ou en petits groupes :

- Citez une subvention ou une politique fiscale préjudiciable qui existe dans votre pays (par exemple, les subventions aux combustibles fossiles, les allègements fiscaux pour les sociétés pétrolières et gazières ou le financement public de nouveaux projets d'extraction).
- Identifiez une réforme qui pourrait réorienter les fonds vers la justice climatique (comme l'investissement dans des énergies renouvelables produites de manière durable et accessibles à tous, ou les projets d'adaptation menés par la population).

4

PASSER DES IDÉES À L'ACTION (30-60 MINUTES)

Demandez à chaque participant-e de passer en revue les réponses apportées aux questions jusque-là et de choisir :

- une injustice liée au financement qui lui semble la plus urgente dans son propre contexte
- un levier de changement réaliste (réforme politique, sensibilisation du public, pression sur les entreprises, etc.)

À l'aide de ces informations, répondez aux questions suivantes, individuellement ou en petits groupes :

Y a-t-il une action concrète que je pourrais/nous pourrions entreprendre dans les 30 à 60 prochains jours ?
Par exemple :

- Campagne (pétition, lettre publique, événement)
- Sensibilisation sur les réseaux sociaux
- Plaidoyer politique (réunion avec les décideurs)
- Éducation locale
- Bénévolat ou formation de coalitions

En vous basant sur les résultats de cette réflexion, rédigez, individuellement ou en groupe, une déclaration d'engagement en complétant la phrase suivante :

« Dans les trois à six prochains mois, j'ai l'intention de

_____ »

Notez les engagements pris et, si les participant-e-s sont d'accord, affichez-les dans un espace physique ou numérique public auquel ils et elles ont tous accès.

NOTES

- 1 Amnesty International, *Funestes fossiles : Pourquoi l'abandon rapide, total et équitable des combustibles fossiles est essentiel à la protection des droits humains* (index AI : POL 30/7382/2023), 13 novembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/7382/2023/fr/>
- 2 Amnesty International, « COP30. Il faut placer les personnes, et non les profits et le pouvoir, au cœur des négociations du sommet des Nations unies sur le climat », 5 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/11/cop30-people-not-profits-and-power-must-be-at-the-heart-of-negotiations-at-un-climate-summit/>
- 3 Note sur la terminologie utilisée dans ce document explicatif : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) divise les pays du monde en deux catégories principales : les pays « développés » (qui figurent à l'annexe II de la CCNUCC) et les pays « en développement » (qui ne figurent pas à l'annexe I). Ce sont des termes que vous avez sans doute souvent entendus dans la bouche de partenaires et diplomates. En vertu de l'Accord de Paris (AP), les niveaux de responsabilité en matière d'action climatique de ces deux groupes d'États diffèrent. Ils sont basés sur le principe des responsabilités communes, mais différenciées et des capacités respectives, qui repose lui-même sur une analyse des différentes situations nationales. Les pays de l'annexe II doivent fournir des « moyens de mise en œuvre » (assistance financière, transfert de technologies et renforcement des capacités) au titre de la CCNUCC et de l'AP, tandis que d'autres pays en mesure de le faire sont encouragés à fournir volontairement un financement pour l'action climatique et d'autres moyens d'assistance au titre de l'AP.

Amnesty International préfère cependant éviter de décrire des pays comme étant « développés » ou « en développement », car cette distinction implique l'existence d'une hiérarchie et d'une progression unique et linéaire vers le progrès. Elle dissimule également le rôle joué par l'extraction, l'exploitation et le colonialisme dans le développement historique des États à revenu élevé et présente une vision du monde simpliste et dichotomique, qui va fondamentalement à l'encontre des objectifs anticapitalistes d'Amnesty. En outre, de nombreux pays ont vu leurs revenus augmenter depuis que les listes de la CCNUCC ont été dressées en 1992. Ainsi, la Chine et les pays du Golfe producteurs de combustibles fossiles y sont décrits comme des pays « en développement », ce qui leur donne moins d'obligations en matière d'atténuation et d'assistance financière, alors même que leurs revenus ont aujourd'hui augmenté de manière considérable par rapport à 1992. La CIJ, dans son avis consultatif de 2025 sur les obligations des États en matière de changement climatique, a précisé que « la qualification des États comme pays développés ou en développement n'est pas figée. Elle repose sur une appréciation de la situation des États concernés au moment voulu » (§ 226).

En matière de financement de l'action climatique, Amnesty International utilise donc les termes suivants : tous les pays en mesure de le faire, en particulier **les pays à revenu élevé, qui sont historiquement responsables de fortes émissions, les autres pays riches membres du G20 et les pays riches producteurs d'énergies fossiles**, doivent fournir des financements nouveaux, supplémentaires, adéquats et prévisibles sous forme de subventions, en fonction de leurs capacités, aux pays à plus faible revenu qui en ont besoin – pour l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices et une transition équitable. Ceci reflète à la fois la responsabilité historique en matière d'émissions des pays à revenu élevé ayant historiquement émis le plus de gaz à effet de serre, qui ont l'obligation de fournir un financement pour lutter contre le changement climatique en vertu du droit international de l'environnement, et la capacité actuelle de tous les pays à revenu élevé, qui ont l'obligation de fournir une aide internationale en vertu du droit international relatif aux droits humains. Enfin, Amnesty International utilise l'expression « **pays à plus faible revenu** » au lieu de pays « en développement » pour désigner les États ne figurant pas à l'annexe I de la CCNUCC. Nous évitons le terme « pays à faible revenu », car le terme a une définition spécifique pour la Banque mondiale.

- 4 Amnesty International, *Plenty To Go Around : Mobilizing Finance For Climate Justice*, (index AI : POL 30/8850/2025), 16 janvier 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/8850/2025/en/>
- 5 Les gaz à effet de serre (GES) emprisonnent la chaleur du soleil, ce qui engendre une hausse à long terme de la température moyenne de la planète, ce qui bouleverse les conditions météorologiques. C'est ce que l'on appelle le changement climatique. Voir Amnesty International, *Processus d'abandon progressif des combustibles fossiles juste et équitable – Document explicatif et ressources à destination des animateurs-trices* (index AI : POL 32/0427/2025), 12 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol32/0427/2025/fr/>
- 6 Amnesty International et le Centre pour le droit international de l'environnement, *Climate-related human rights harm and the right to effective remedy* (index AI : IOR 40/7717/2024), 13 février 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ior40/7717/2024/en/>
- 7 Cour internationale de justice, Avis consultatif : Obligations des États en matière de changement climatique, 23 juillet 2025, <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/187>
- 8 Amnesty International, « Monde. L'avis historique de la Cour internationale de justice renforce la lutte pour la justice climatique et l'obligation de rendre des comptes », 23 juillet 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/07/global-international-court-of-justices-landmark-opinion-bolsters-fight-for-climate-justice-and-accountability/>
- 9 Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique – CCNUCC, *Décision 1/CMA.6 : Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique*, dans le doc. ONU FCCC/PA/CMA/2024/17/Add.1, <https://unfccc.int/documents/644937>
- 10 CCNUCC, *Décision 1/CMA.6 : Nouvel objectif chiffré collectif sur le financement de la lutte contre le changement climatique*, doc. ONU FCCC/PA/CMA/2024/17/Add.1, disponible sur https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2024_17a01F.pdf
- 11 Amnesty International, « COP30 : Les droits humains passent au second plan mais la transition équitable enregistre une victoire », 5 février 2026, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ior40/0684/2026/fr/>, et PNUÉ, *Rapport 2025 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques*, 29 octobre 2025, <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2025-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-dadaptation-aux->


- 12 Fonds pour la réponse aux pertes et dommages, « Financement », <https://www.fird.org/pledges>, consulté le 4 février 2026
- 13 Amnesty International, « COP30 : Les droits humains passent au second plan mais la transition équitable enregistre une victoire » (op. cit.)
- 14 Amnesty International, *Uncounted: Invisible Deaths of Older People and Children During Climate Disasters in Pakistan* (index AI : ASA 33/9007/2025), 5 mai 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa33/9007/2025/en/>.
- 15 Amnesty International, *Uncounted: Invisible Deaths of Older People and Children During Climate Disasters in Pakistan* (index AI : ASA 33/9007/2025) (op. cit.)
- 16 Dawn, "Pakistan Got Just \$600m Aid After 2022 Floods", 18 octobre 2025, <https://www.dawn.com/news/1949641>
- 17 Oxfam International et CARE, *Climate Finance Shadow Report 2025: Analysing progress on climate finance under the Paris Agreement*, 6 octobre 2025, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/climate-finance-shadow-report-2025-analysing-progress-on-climate-finance-under-621735/>
- 18 European Network on Debt and Develop, "Time to Push Back Against The Private Finance Bandwagon – Why the Roles of Public and Private Finance Need to be Rebalanced in Sevilla", 13 juin 2025, https://www.eurodad.org/time_to_push_back_against_the_private_finance_bandwagon_why_the_roles_of_public_and_private_finance_need_to_be_rebalanced_in_sevilla
- 19 Rapport de situation du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Mozambique: Tropical Cyclone Freddy, Floods and Cholera*, 29 avril 2023, disponible sur : <https://reliefweb.int/report/mozambique/mozambique-tropical-cyclone-freddy-floods-and-cholera-situation-report-no3>
- 20 Amnesty International, "When cyclone Idai arrived unannounced", 15 avril 2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2019/04/cyclone-idai-survivors-need-more-assistance/>
- 21 OCHA, 2018-2019 *Mozambique Humanitarian Response Plan Revised following Cyclones Idai and Kenneth*, 25 mai 2019, disponible sur : <https://reliefweb.int/report/mozambique/2018-2019-mozambique-humanitarian-response-plan-revised-following-cyclones-idai>, p. 2-7.
- 22 Fonds monétaire international (FMI), *Rapport du FMI sur le Mozambique*, 2020, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/04/29/Republic-of-Mozambique-Request-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-Press-49383>
- 23 FMI, "IMF Executive Board approves US\$ 118.2 million rapid credit facility assistance to the Republic of Mozambique in the wake of cyclone Idai", 19 avril 2019, <https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/04/19/pr19121-republic-mozambique-imf-exec-board-approves-rapid-credit-facility-assistance-cyclone-idai>
- 24 FMI, *Rapport du FMI sur le Mozambique*, 2020, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/04/29/Republic-of-Mozambique-Request-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-Press-49383>
- 25 Debt Justice, "Country analysis: Mozambique", <https://data.debtjustice.org.uk/> (consulté le 11 mars 2026).
- 26 Groupe de la Banque mondiale, « Dépenses publiques en santé (% du PIB) – Mozambique », <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.XPD.GHED.GD.ZS?locations=MZ> (consulté le 11 mars 2026), et Groupe de la Banque mondiale, « Dépenses publiques en éducation (% du PIB) – Mozambique », <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.XPD.TOTL.GD.ZS?locations=MZ> (consulté le 11 mars 2026)
- 27 Oxfam International, *Climate Equality: A planet for the 99%*, 20 novembre 2023, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/climate-equality-a-planet-for-the-99-621551/>
- 28 Climate Action Network, *COP29: Achieving Fair Climate Finance to Deliver Resilience, Ambition and a Just Transition* (Annual Policy Document), novembre 2024, <https://climatenetwork.org/resource/cop29-annual-policy-document-achieving-fair-climate-finance-to-deliver-resilience-ambition-and-a-just-transition/>
- 29 Oxfam International, *How to Increase Taxes on Fossil Fuel Profits*, 19 décembre 2025, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/how-to-increase-taxes-on-fossil-fuel-profits-621775/>
- 30 Oxfam International, *Les inégalités carbone tuent : Réduire les émissions excessives d'une élite peut favoriser la durabilité de la planète pour tou-te-s – RÉSUMÉ*, octobre 2024, <https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/10/inegalites-carbone-resume-fr.pdf>
- 31 Amnesty International, *Promotion of Inclusive and Effective Tax Cooperation At The United Nations* (index AI : IOR 40/6565/2023, 17 mars 2023, <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2024/09/IOR4065652023ENGLISH.pdf>
- 32 Amnesty International, *Plenty to Go Around: Mobilizing Finance for Climate Justice* (index AI : POL 30/8850/2025), 16 janvier 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/8850/2025/en/>
- 33 Organisation des Nations unies, "UN Secretary-General's remarks to World Leaders Climate Action Summit at COP29", 12 novembre 2024, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2024-11-12/secretary-generals-remarks-world-leaders-climate-action-summit-cop29-delivered>



**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**


NOUS CONTACTER

 <https://www.amnesty.org/fr/about-us/contact/>

 +44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION

 www.facebook.com/amnesty

 @amnesty



LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

POUR UN AVENIR ÉQUITABLE ET SANS ÉNERGIES FOSSILES

DOCUMENT EXPLICATIF

